

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 juin 2026

DEL_20260624_09

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **25**
De votants **28**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Etaient présents :

**Commission
Syndicale de la
Grande Brière
Mottière**

**Participation
financière 2026**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Guillaume HENNEQUIN – Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE
Eric MEIGNEN – Denis ROULAND – Laurence DUPONT Sébastien WAIRY
Benoit PICHARD – Stéphanie BURNEL – Thierno DIALLO
Catherine LE GRALL- Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
Edwin SANCHEZ-NOVAS – Magali MACE – Brieg PICAULT
Gilbert LEMESTRE -- Denis DIDELON - Christelle CARO – Gabriel MULET
Blandine BAZIN - Jérémy BOUVIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
25 juin 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stéphanie CHAGNON a donné son pouvoir à Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
- Harmonie MOESSARD a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Alice RIAUD a donné son pouvoir à Denis DIDELON -

Et que la convocation avait été faite le
17 juin 2026

Absente : Mariam SHEIKH

Mme Christelle CARO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Chaque année la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière (CSGBM) sollicite une participation financière des communes membres du Comité Syndical, afin de réaliser les programmes de travaux et aménagements divers nécessaires à la pratique des usages ainsi qu'au maintien de la biodiversité, dont elle a la responsabilité.

Afin de faire face à l'envasement du marais de la Grande Brière, de répondre à l'amélioration des usages et en complément des actions de dragage des canaux menés par le SBVB, la CSGBM a souhaité lancer en 2022 un programme pluriannuel d'entretien des plans d'eau (piardes) à vocation cynégétique et piscicole.

Ainsi en 2025, des travaux ont été effectués sur le Port de la Chaussée Neuve. Par ailleurs, la CSGBM assure chaque année un ensemble de travaux d'entretien de la Grande Brière permettant l'accès au marais, la mise en pacage de buttes, la pose de clôtures et le transport par barge des troupeaux.

Pour ce faire, lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Décembre 2025, les syndics des 21 communes ont convenu à l'unanimité de ne pas augmenter la participation par habitant.

Ainsi, la participation de la Ville de Trignac pour 2026 s'élève à 3 775,95 €. Le montant de la participation au titre de l'année 2025 était de 3 717,45 €, soit une augmentation de 58,50 € (1,57 %) au regard de l'augmentation de la population de la Ville.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Décembre 2025 de la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver le montant de la participation financière de la Ville de Trignac au bénéfice de la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière pour un montant de 3 775,95 € au titre de l'année 2026,
- **Article 2** : De dire que la présente dépense est prévue au budget de la commune, au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » - article 6558 « Autres contributions obligatoires »
- **Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT